|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| CPAM de Seine et Marne  Service Achats Marchés | **MARCHÉ PUBLIC**  ACCORD-CADRE DE FOURNITURES |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Fourniture et livraison de produits d’hygiène |

|  |
| --- |
| **Règlement de la consultation (RC)** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Consultation n° | 2025PA004 |
|  |  |  |
|  | Date limite de remise des plis | ***17/11/2025* à *11:00*** |
|  | Procédure de passation | Procédure adaptée ouverte  (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) |

1. **ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT**

* **Acheteur :**

**CPAM de Seine et Marne**

Service Achats Marchés

Représentant : CPAM de Seine et Marne Philippe BOUQUET - Directeur Général

Adresse : CPAM de Seine et Marne

Rue des Meuniers

RUBELLES

77950 77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

Téléphone : 0184903646

SIRET : 78497130100022

Site internet : www.ameli.fr/seine-et-marne/assure

La personne en charge du dossier est : Brice COULON

* **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur la **fourniture et la livraison de produits d’hygiène ainsi que la mise à disposition et l’installation des distributeurs afférents**

*La nature des fournitures, les conditions techniques ainsi que les exigences fonctionnelles de leur exécution sont définies dans le CCTP.*

| Code CPV | Libellé CPV |
| --- | --- |
| 39830000-9 | Produits de nettoyage |

* **Caractéristiques principales du contrat :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Objet du contrat | Fourniture et livraison de produits d’hygiène ainsi que la mise à disposition et l’installation des distributeurs afférents |
|  | Acheteur | CPAM de Seine-et-Marne |
|  | Type de contrat | Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de fournitures |
|  | Structure | Lot unique |
|  | Lieu d’exécution | Les prestations se déroulent dans le département de Seine et Marne. La fourniture est à livrer sur l’ensemble des sites de la CPAM77 -liste indiqué dans le CCTP |
|  | Durée | 4 ans - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible |
|  | Développement durable | Critère environnemental |
|  | Pénalités de retard | P = V x R / 1000 |
|  | Variation des prix | Révisables (formule) |
|  | Nature des prix | Prix unitaires |

* **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n’est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : le recours à l’allotissement n’est pas envisageable au regard de la cohérence technique des prestations, la fourniture et la livraison de produits d’hygiène constitue par sa nature un besoin homogène.

1. **CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE**

* **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

* **Planning prévisionnel de la consultation\* :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Publication de la consultation | octobre 2025 |
|  | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l’offre par le candidat | novembre 2025 |
|  | Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | novembre 2025 |
|  | Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles | décembre 2025 |
|  | Classement des offres et attribution du contrat | décembre 2025 |
|  | Information des candidats non retenus | décembre 2025 |
|  | Signature et notification du contrat | décembre 2025 |
|  | Démarrage des prestations | décembre 2025 |

*\*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

* **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d’acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

* **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Cadre de mémoire technique

- RC

- CCAP

- CCTP

- Acte d'engagement

- BPU

L’acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

* **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

* **Communication et échanges d’informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

1. **PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

* **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n’est imposée après attribution.

|  |
| --- |
| Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).  Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d’irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire. |

* **Variantes :**

Les **variantes à l’initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

* **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l’appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
| --- | --- |
| **Situation juridique** | |
| Lettre de candidature (DC1) | *Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)* |
| Déclaration du candidat (DC2) | *Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)* |
| Formulaire DUME | *Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur* |
| **Capacité économique et financière** | |
| Chiffre d'affaires | *Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles* |
| **Capacité technique et professionnelle : minima exigés** | |
| Moyens humains | *Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années* |
| Moyens techniques | *Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature* |
| Références fournitures et services | *Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique* |
| Echantillons | *Conformément à l’article R.2151-15 du Code de la commande publique, il est exigé que les offres soient accompagnées d’échantillons.* |
| **Autres justificatifs** | |
| Déclaration de sous-traitant (DC4) |  |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l’acheteur aux fins de vérification de l’aptitude à répondre aux marchés publics, de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l’acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

* **Contenu de l’offre :**

L’offre est composée des éléments suivants :

* L’Acte d’Engagement dûment complété,
* Les pièces financières (BPU et DQE)
* Le mémoire technique, dûment complété établi selon le cadre technique fourni par le Pouvoir Adjudicateur, étant précisé que le mémoire technique prévaut sur toute autre éventuelle documentation technique,
* Fiches techniques des produits et distributeurs.
* **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d’acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : PLACE

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d’acheteur. Les conditions d’utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l’organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d’horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d’acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l’avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l’objet après dépôt d’un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l’authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l’enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l’adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l’acheteur se font de manière électronique via le profil d’acheteur. Les candidats sont invités à alerter l’acheteur sur d’éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d’informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d’acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d’antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont

rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s’engage à ce que l’offre signée soit conforme à celle retenue par l’acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d’un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l’Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l’un des organismes agréés par l’Agence nationale pour la sécurité des systèmes d’information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d’un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d’un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d’anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d’engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>  
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

* **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

* **Echantillons :**

Conformément à l’article R.2151-15 du Code de la commande publique, il est exigé que les offres soient accompagnées d’échantillons.

Dans le cadre de l’analyse des offres, il est impératif que chaque soumissionnaire fournisse, à ses frais, un échantillon pour chacun des produits suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION** | **caractéristiques** |
| Papier toilette : | Modèle échantillonnaire de 2 plis ouatés gaufrés avec un minimum de 15gr/m2 pour chacun des plis rouleaux (Minimum de 30mètres) |
| Papier essuie-mains : | Modèle échantillonnaire de bobines d’essuyage à dévidage central |
| Savon : | Modèle échantillonnaire de recharges de savon liquide hypoallergénique |
| Désodorisant : | Modèle échantillonnaire de bombes aérosol désodorisant |

Les échantillons doivent impérativement être accompagnés de leurs fiches techniques, sans quoi ils ne seront pas examinés.

Tous les produits feront l’objet d’un test afin de contrôler la conformité des produits aux spécifications du cahier des charges, afin de procéder à un examen comparatif des offres.

Ces échantillons seront mis en œuvre par un panel d’agents dans les conditions réelles d’utilisation et de manière identique pour tous les candidats.

Les échantillons devront être remis **au plus tard à la date limite de remise des offres**, accompagnés d’un bordereau récapitulatif précisant la référence commerciale de chaque produit proposé.

En cours d’exécution du marché, les échantillons serviront de témoin de la qualité et de la conformité de la production au moment de l’admission et de la réception des fournitures.

Les échantillons devront impérativement être livrés à l'adresse et aux horaires suivants :

**Service : SBAM**

**Adresse : Rue des Meuniers, Rubelles 77950**

**Du lundi au vendredi, uniquement le matin de 08h30 à 12h.**

**Les candidats devront remettre leurs échantillons et leur fiches techniques dans un colis portant les mentions :**

**« ECHANTILLONS – NE PAS OUVRIR**

**MARCHE PUBLIC n°2025PA004 – Fourniture et livraison de produits d’hygiène COORDONNES DE LA SOCIETE »**

**Contact pour les livraisons des échantillons :**

**Monsieur GIRARD service SBAM :**

**Tèl : 0764618149**

**Mail : frederic.girard@assurance-maladie.fr**

**Madame DE AZEVEDO service SBAM :**

**Tél : 0665832342**

**Mail : ADELIA.DEAZEVEDO@assurance-maladie.fr**

L'offre sera déclarée irrégulière si :

- L'échantillon n'est pas envoyé ou est envoyé hors délai

- L'échantillon n'est pas identique au produit présenté dans la fiche technique de l'offre ;

Les échantillons demandés seront destinés :

- A un examen comparatif des offres. Ils feront l'objet d'une notation dans le cadre de la valeur technique.

- Au contrôle de leur conformité par rapport aux spécifications du marché.

1. **JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION**

* **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
| --- | --- |
| 1. Prix HT (50 %) | Les offres financières sont évalués sur la base d’un DQE qui sera fournie en annexe |
| 2. Valeur technique (40 %) | La valeur technique est appréciée au regard des tests effectués sur les échantillons |
| 3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) | Les performances en matière de protection de l'environnement sont appréciées au regard du contenu du cadre de mémoire technique |

|  |
| --- |
| *Modalités de calcul des notes :*  Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.  La note totale est notée : **Sur 20**. |

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
| --- | --- |
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l’acheteur après la date et l’heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n’apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l’originalité, de la réglementation applicable ou d’une aide d’Etat. L’offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur. |
| Offre inappropriée | L’offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l’acheteur. |
| Offre irrégulière | L’offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l’acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l’acheteur au contrat. |

* **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l’objet d’une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d’un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l’offre sera soit maintenue dans l’analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

* **Négociations :**

Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation.

* **Documents à produire par l’attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu’à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l’acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
| --- | --- |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |
| Attestation de salariés étrangers | Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |

1. **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.gouv.fr/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d’avoir indiqué un courriel valide.

* **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l’avis d’attribution du contrat, ou, à défaut d’un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d’un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal judiciaire de Paris

Parvis du Tribunal de Paris

PARIS

75859 Cedex 17

Téléphone : 01 44 32 51 51

Site internet : http://www.ca-paris.justice.fr/

|  |
| --- |
| **Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**  L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.  **Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.  **Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :  au moyen de l’adresse mail suivante : [dpo.cpam-seine-et-marne@assurance-maladie.fr](mailto:dpo.cpam-seine-et-marne@assurance-maladie.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).  **Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.  **Informations de l'attributaire :** Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable. |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :** |
|  | [Code de la commande publique](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000037701019/) et ses [annexes](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038325322/) (Legifrance)  [Formulaires candidats (DAJ)](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)  [Médiateur des entreprises](https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/achat-public)  [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341) |